



OFFICE OF THE PRINCIPAL AND VICE-CHANCELLOR
BUREAU DU PRINCIPAL ET VICE-CHANCELIER

2600 College, Sherbrooke, Québec, Canada J1M 1Z7
819 822 9600 x 2611 / ubishops.ca

Le 25 janvier 2021

Membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

capern@assnat.qc.ca

Objet : Commentaire de l'Université Bishop's déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi 77 portant sur l'Institut agroalimentaire du Québec.

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du projet de loi 77 sur l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) du Québec déposé par le ministre Lamontagne en novembre dernier.

Lors de la présentation du projet du PL77, le ministre a énoncé les éléments suivants :

- la mission principale de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) est d'offrir de la formation dans les domaines agricole et agroalimentaire techniques de niveau collégial;
- il est également possible que l'ITAQ offre de la formation de niveau universitaire et professionnelle de niveau secondaire;

À l'heure actuelle, l'ITA dispose de deux campus, l'un situé à La Pocatière et l'autre à Saint-Hyacinthe.

D'entrée de jeu, soulignons que nous aurions souhaité que le réseau universitaire soit consulté avant le dépôt du projet de loi. Certaines universités québécoises ont des expertises et expériences importantes à faire valoir dans la bonification de la formation dans le secteur agroalimentaire. De plus, il manque de l'information dans le projet de loi sur les objectifs visés par l'institution d'une commission des études et sur ses liens avec le Ministère de l'Enseignement supérieur qui contrôle, au Québec, la création des programmes universitaires, leur qualité et leur évaluation. Nous notons que l'article 95 du PL77 prévoit que

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation serait responsable de l'application de la loi. Pourtant, comme le projet de loi ne traite pas de prime abord principalement d'agriculture et d'agroalimentaire, mais bien plutôt d'enseignement et de recherche, il nous apparaît inapproprié que cet établissement d'enseignement relève d'un ministère autre que celui de l'Enseignement supérieur.

D'ailleurs, nous croyons qu'il serait souhaitable que l'Institut soit affilié avec au moins un établissement d'enseignement supérieur existant. Le modèle d'affiliation entre l'UQAM et l'Institut du Tourisme, de l'Hôtellerie du Québec serait à considérer.

Bishop's offre, par exemple, une programmation dans ce domaine depuis deux ans et a déjà soumis un projet de **Baccalauréat (B.A. et B.Sc.) en agriculture et systèmes alimentaires durables** à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire. Notre ferme-école est en voie de construction et sera fonctionnelle au printemps 2021. Nous avons déjà une équipe de professeurs-chercheurs auxquels s'ajouteront ceux et celles que nous embaucherons pour bonifier notre offre de formation et nos réalisations en recherche dans le domaine.

Nos commentaires sur le projet de loi 77 visent à être constructifs. Nous croyons que le réseau universitaire est un partenaire incontournable pour l'atteinte des objectifs visés par le projet de loi.

Le Principal et Vice-Chancelier,



Michael Goldbloom